

5IS
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 3030, Chemin de Saint Bernard, 06220 VALLAURIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 OCTOBRE 2010**

Le 21 OCTOBRE 2010,
A 9 heures,

Les associés de la société 5IS, société en cours de constitution, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3030, Chemin de Saint Bernard 06220 VALLAURIS, Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LEPAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Franck BARRAL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1000 sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

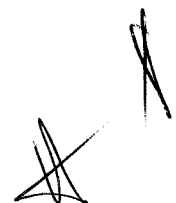
En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant 100% du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

Déposé aux minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
d'Antibes :

03 JAN. 2011



- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne :

- la **SARL « VAR AUDIT »**, domiciliée 14 Boulevard Georges Clémenceau, 83300 DRAGUIGNAN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- **Monsieur Jean-Louis BOTTERO**, domicilié 56, rue Saint Philippe (06000) NICE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La SARL « VAR AUDIT » et Monsieur Jean-Louis BOTTERO ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.



DEUXIEME RESOLUTION

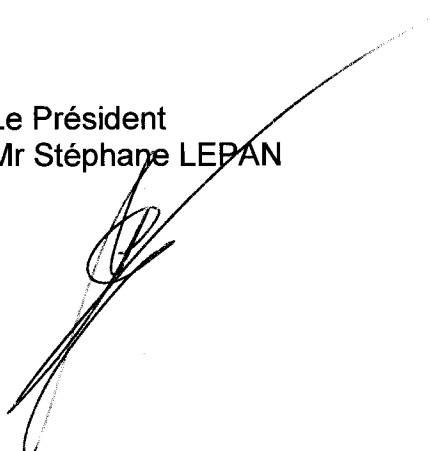
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mr Stéphane LEPAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire
Mr Franck BARRAL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' and 'B' with a long horizontal stroke extending to the left.